

=====  
Homoparentalité/Discriminations/Adoption,  
la France condamnée en Cour Européenne (CEDH) ?  
Communiqué de presse jeudi 19 octobre 2006  
=====

**Le 14 mars 2007 la Cour Européenne des  
Droits de l'Homme (CEDH) statuera sur  
l'affaire opposant l'Etat Français à  
Emmanuelle B.**

Il s'agit d'un refus d'agrément pour adoption  
opposé à une institutrice célibataire qui  
satisfaisait tous les critères pour accueillir un  
enfant, au seul motif de son mode de vie  
(entendez son orientation sexuelle). En juin  
2002 le Conseil d'Etat français a entériné ce  
refus en alléguant l'orientation sexuelle de la  
candidate, la jeune femme n'ayant en effet pas  
caché son homosexualité.

Emmanuelle B. a donc déposé un recours  
devant la CEDH en décembre 2002.

Rappelons que la France est maintenant  
entourée de pays comme l'Espagne, la  
Belgique ou les Pays Bas où l'adoption est  
ouverte aux couples de même sexe. Ces pays  
n'en sont plus à se demander si l'homosexualité  
d'un candidat célibataire est un critère pour  
évaluer ses compétences parentales.

On notera au passage que l'Etat français  
affichant son mépris pour la question n'a même  
pas pris la peine de répondre, comme c'est  
pourtant la coutume, aux observations de la  
requérante représentée par Me Caroline  
Mécury.

La CEDH a estimé que le dossier devait être  
examiné par la Grande Chambre  
composée de 17 juges, chambre dont le poids  
juridictionnel est supérieur à celle ayant jugée  
l'affaire Frette en 2001.

Nous avons bon espoir que cette fois l'Etat  
français sera condamné et que cesseront les  
discriminations dont sont victimes les parents et  
futurs parents homosexuels français ainsi que  
les enfants qu'ils élèvent. Ces discriminations  
sont indignes des critères moraux qui doivent  
prévaloir en Europe. L'APGL rappelle que  
l'orientation sexuelle n'est pas un critère valable  
pour évaluer les compétences parentales et  
que des centaines d'études scientifiques vont  
dans le même sens.

Quand donc cesseront les jugements moraux et  
les préjugés ? Quand les candidats gays et  
lesbiens à l'adoption pourront-ils enfin être  
préparés à l'accueil d'un enfant adopté sans  
être obligés de dissimuler une partie importante  
et estimable de leur vie? Quand prévaudra  
donc l'intérêt de l'enfant sur la promotion de la  
discrimination?

On remarquera que ce dossier, jugé durant les  
présidentielles, fera que l'égalité de tous les  
français sera au cœur des débats du printemps  
prochain.

Contact presse APGL : Franck Tanguy, 06 16 66 56 91

*L'Association des Parents et futurs parents Gays et lesbiens rassemble 1600 adhérents, 15 antennes régionales se battent au quotidien pour que les 200 000 enfants élevés en France par 100 000 familles composées de gays ou de lesbiennes se voient inscrits dans la réalité juridique et sociale de notre pays.*